



La pression sur Partage augmente

TRAVAIL • La grève est maintenue, car l'employeur réfute tout climat de terreur. Le SIT interpelle les communes mandatant l'association – que le canton accepte d'auditer.

RACHAD ARMANIOS

Hier, au cinquième jour de grève chez Partage, une vingtaine de chômeurs en emploi de solidarité (EDS) soutenus par le syndicat SIT ont décidé de poursuivre le mouvement social «jusqu'à satisfaction des revendications». Les négociations avec la direction de l'association «n'ont pas donné grand-chose», relève Elodie de Weck, secrétaire syndicale. Les dix-huit éboueurs de Cyclotri – une émanation de Partage – affectés à la levée quotidienne des déchets dans le Vieux Carouge étaient hier au piquet de grève pour protester contre des «conditions de travail scandaleuses», leur «salaire de misère» et un management «tyrannique». Deux employés EDS d'un autre secteur, le conditionnement des invendus alimentaires, participent au mouvement, affirmant que les problèmes vont au-delà de Cyclotri.

C'est pourquoi le SIT va demander des comptes aux exécutifs des communes qui achètent des prestations à Partage, qui emploie 47 personnes en EDS: Genève, Onex, Grand-Saconnex, Chêne-Bourg, Veyrier, Plan-les-Ouates. Vendredi, le maire de Carouge Nicolas Walder s'était dit ébranlé. La commune, via les EDS, finance un quart du salaire des éboueurs de Cyclotri et le canton trois quarts.

Sa direction a réaffirmé sa confiance absolue envers les cadres intermédiaires accusés d'intimider, de menacer et de brimer des employés au quotidien, déplore Manuela Cattani, du SIT. De quoi mettre les grévistes en colère et motiver la poursuite du mouvement. En outre, sur deux personnes licenciées, Partage a accepté vendredi la réintégration d'un employé. Les grévistes se battent pour leur second collègue.



Les négociations avec la direction de l'association «n'ont pas donné grand-chose», relevait hier Elodie de Weck (à dr.), secrétaire syndicale, aux côtés de sa collègue du SIT Manuela Cattani et d'un gréviste. J.-P. DI SILVESTRO

«Pas question de le réintégrer ni d'étaler les raisons pour lesquelles il a été renvoyé, rétorque le directeur Vincent Gall. On ne coupera pas non plus de têtes. A la direction, nous sommes solidaires.» Lui-même est aussi accusé de contribuer à un «climat de terreur». «Il y a un désaccord profond sur l'ampleur des problèmes de personnel», conteste M. Gall. Lequel se dit ouvert depuis le premier jour à la négociation mais remarque que la grève intervient au début de celle-ci alors que, légalement, elle devrait marquer leur échec.

«Partage est injustement traînée dans la boue, poursuit-il. On n'aime pas être traités de négriers alors

qu'on rame pour sortir des gens de leurs grandes difficultés.» Vu les pressions, le responsable craint de perdre des mandats. Les conséquences seraient des licenciements.

Le SIT réclame une enquête

Entre du «travail forcé» et l'assistance sociale, le SIT a fait son choix. «Si Carouge continue à refuser d'internaliser les employés de Cyclotri, alors il est préférable d'abandonner cette prestation», déclare M^{me} de Weck.

Avec un salaire net de 2800 francs par mois (sans 13^e), Roland Kungi, délégué du personnel qui travaille à la halle de conditionnement des in-

vendus, déclare: «A 57 ans, père de 7 enfants, je ne peux pas subvenir aux besoins de ma famille et le travail est pénible.» «Pour 300 francs de plus qu'à l'assistance, ça ne vaut pas la peine d'être traité comme on l'est», poursuit un collègue de Cyclotri, qui dit avoir été l'objet d'insultes racistes.

Le SIT demande à l'OCE une enquête rapide sur Partage et le réexamen de la convention qui la lie au canton. Patrick Schmied, chef de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), nous a déclaré que son office acceptait le principe d'un audit pour vérifier les allégations des grévistes. Au pire, l'OCE rompra son partenariat avec Partage, complète-t-il. I

Isabel Rochat empruntée face aux emplois de solidarité

Cheffe de la Solidarité et de l'Emploi, la PLR Isabel Rochat s'interroge sur le bien-fondé des emplois de solidarité dont elle a demandé un audit. Pour le SIT, «Partage est un cas d'école pour rediscuter de l'ensemble du système, une machine à créer de la précarité et du dumping salarial, martèle Manuela Cattani. On nous a dit que ces salaires pouvaient être bas car les EDS sont un tremplin pour trouver un travail. Mais ça n'est pas le cas!» Selon le chef de l'Office cantonal de l'emploi, Patrick Schmied, plus de 10% des chômeurs en EDS quittent ce dernier après avoir trouvé un emploi. Questions à Isabel Rochat.

Ce sont tous les EDS qui sont mis en cause...

Isabel Rochat: On va faire un audit de cette mesure dès l'automne. Par exemple, faut-il raccourcir la durée pour améliorer le taux de rotation des personnes en EDS? Faut-il se concentrer sur les 50-55 ans en considérant les EDS comme un pont vers l'AVS? Ou plutôt sur les jeunes, en vue d'une requalification?

L'exigence de formation n'est pas dans la loi...

Une loi est faite pour être modifiée. Il faut donner le coup de pouce pour sortir les gens des EDS.

Servent-ils à financer du service public à bon marché?

Si ces prestations n'étaient pas accomplies par des associations à but solidaire, qui les assurerait? Mais la question est pertinente. J'émet des doutes quand je constate que Pro Juventute emploie de nombreux EDS comme mamans de jour (Mary Poppins), alors que cette prestation est essentielle au bon fonctionnement de la société. Est-ce le rôle des EDS de remplir cette fonction? Ou l'Etat devrait-il l'assurer? Mais alors, ses finances publiques ne le permettraient pas.

Que répondez-vous?

Je crois au partenariat entre associations et collectivités publiques. Mais seule une évaluation pourra dire si les EDS sont le mécanisme adapté. Reste qu'ils permettent à des gens très éloignés du marché de l'emploi de conserver le lien social, tout en exerçant une action solidaire. Sinon, les 763 personnes en EDS iront à l'Hospice général. Au moins, ils ont un travail, certes pas toujours idéal.

Il y aurait un climat de terreur à Partage...

Cela concerne essentiellement les relations employés-employeur.

Mais c'est le canton qui mandate et finance Partage! L'OCE ira-t-il jusqu'à résilier ce partenariat?

C'est un risque. Il faut s'assurer que les prestations soient fournies dans les meilleures conditions.

PROPOS RECUEILLIS PAR RA